

COMPTE RENDU REUNION DU CONSEIL
DU JEUDI 20 JANVIER 2022

Présents : Mmes VENTENAT MF, MANDON C, VIALTAIX M, LABAS O, GEAIX G, Mrs DEVESSIER P, DEMENEIX T, CHEFDEVILLE D, DESGRANGES R, ROUSSEL C, REINE V, SAPIN. R, BENQUET. C.

Excusée : Mme SIMON Laure

Absent : Mr PEYRAUD Christian.

Secrétaire : Mme GEAIX G.

Madame le Maire fait part au conseil du Mail de Monsieur PEYRAUD Christian qui ne valide pas le paragraphe concernant les biens de sections dans le compte-rendu du 25/11/21. Pour lui, il est confus, parfois opaque voir incompréhensible.

Il est proposé et décidé de reprendre le texte de son mail et de réaliser les modifications nécessaires.

Odile LABAS fait remarquer 2 oublis :

Les Politiques d'accueil (attractivité territoriale). Odile LABAS précise que la Communauté de communes (Rachel Loillier) a réuni les référents accueil, de toutes les communes le 23/11 à Mainsat. Au cours de cette rencontre, elle a présenté l'appel à projets. Contrat Massif Central et les dispositifs existants pour accompagner les communes pour accueillir de nouveaux habitants, les conseiller, les aider etc...

Il faudrait créer une commission au sein du Conseil pour travailler sur cette problématique : Odile, Christiane, Roland, Daniel et Geneviève se sont proposés pour faire partie de cette commission.

Cette partie sera rajoutée dans le compte-rendu du 25/11.

* **Un agent est en mi-temps thérapeutique** depuis le 28/11.

Le conseil décide que soit approuvé le procès-verbal de la séance du 25 Novembre en même temps que celui de ce jour, 20/01/2022.

Madame le Maire précise que la validation du compte-rendu précédent se fait à l'ouverture du conseil municipal suivant par, bien entendu, les conseillers municipaux présents.

CONTRAT ASSURANCE PERSONNEL IRCANTEC : CNP

Madame le Maire explique au Conseil Municipal que la commune doit prendre une délibération pour un agent IRCANTEC – employée à 21 H/semaine afin de l'assurer dans le cadre du contrat groupe d'assurance « risques statutaires » souscrit par le Centre de Gestion auprès de la CNP. La cotisation s'élèvera à environ 240 € par an.

Madame le Maire expose au Conseil Municipal qu'il convient de prévoir les modalités de gestion du contrat d'assurance qui vient d'être conclu avec la CNP pour les risques statutaires du personnel.

Le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Creuse peut assurer cette gestion dans le cadre des missions facultatives que les collectivités qui lui sont affiliées peuvent lui confier en application de l'article 25 de la loi n°84/53 du 26 janvier 1984 modifiée.

Madame le Maire propose donc au Conseil Municipal de demander au Centre de Gestion d'assurer cette mission et de l'autoriser à signer avec cet établissement la convention qui en régit les modalités et dont elle donne lecture.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des Membres présents, décide :

- De demander au Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale d'assurer la gestion du contrat conclu avec la CNP pour la couverture des risques statutaires du personnel selon les modalités pratiques et financières décrites par convention,
- D'autoriser le Maire à signer la convention de gestion avec le CDG de la Creuse qui se renouvellera chaque année par tacite reconduction pour une durée maximale de 6 ans.

POUR	CONTRE	ABSTENTION
13	0	0

SUBVENTIONS DETR ET DSIL 2022 – VISITE SOUS-PREFET

Suite à la visite du sous-préfet, il est proposé de faire une répartition sur 2 ans (un dossier en 2022 et un dossier en 2023) pour le montage des dossiers DETR et DSIL concernant le projet d'aménagement de la place.

Monsieur LEVÊQUE nous fera parvenir un tableau avec la répartition exacte.

Pour rappel nous aurons également une subvention SDEC : 8 389,42 €

DETR : 50 % : Comme l'a précisé le Préfet lors de la visite du 28/12. Pour ce projet 10 % en plus puisque éligible à « Petite ville de Demain ». 10 % en plus donc 50 % au lieu de 40 %.

Le sous-préfet a précisé à Madame le Maire que notre projet (petite ville de Demain) était un des premiers à être très abouti. Pour le moment, aucune commune de la circonscription, ne dispose d'un projet aussi bien finalisé que la nôtre.

Accord du Conseil Municipal pour déposer les dossiers de subventions sur 2 années 2022 et 2023 suivant la répartition proposée.

Madame le Maire rappelle au Conseil Municipal le dépôt d'un dossier de demande de DETR 2022 dans le cadre de l'aménagement Centre Bourg. Ce programme de travaux peut être affecté sur la rubrique 16. Elle propose à l'Assemblée de scinder le dossier en deux tranches au vu du montant total des travaux s'élevant à **1 080 589.40 € H.T.**

Elle propose de scinder les travaux en deux tranches dont une en 2022 et une seconde en 2023.

Le financement s'établit comme suit pour la première tranche 2022 :

➤ Montant des travaux	658 851.82 € H.T
➤ DETR 50%	329 425.91 € H.T
➤ SDEC 1.24 %	8 199.50 € H.T
➤ DSIL 28.76 %	189 456.04 € H.T
➤ Autofinancement	131 770.37 € H.T

Le solde, 131 770.37 € H.T sera inscrit au budget 2022 et financé par prélèvement sur le budget communal au 2315 – 14.

Le financement s'établit comme suit pour la seconde tranche 2023 :

➤ Montant des travaux	421 737.60 € H.T
➤ DETR 50%	210 868.80 € H.T
➤ DSIL 30%	126 521.28 € H.T
➤ Autofinancement	84 347.52 € H.T

Le solde, 84 347.52 € H.T sera inscrit au budget 2023 et financé par prélèvement sur le budget communal au 2315 – 14.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, approuve le projet et autorise Mme le Maire à signer tous les documents nécessaires à cette affaire.

Cette délibération annule et retire la délibération n° 2021/03.

POUR	CONTRE	ABSTENTION
13	0	0

A l'occasion de cette visite, Mme le Maire a également présenté la commune et ses activités au sous-préfet et elle a abordé plusieurs sujets comme le problème de Létrade (dossier repris par la gendarmerie, quelques voitures sont parties), le SIAEPA, le Syndicat du Collège de Crocq, la baisse d'effectifs à l'école primaire.

LEGS M. MALLAURE :

Madame le Maire fait lecture au Conseil d'un courrier en date du 13/12/2021 de Maître CHETAILLE qui fait part du testament de M. MALLAURE décédé en 2021. Cette personne avait une résidence secondaire au village du Beaudeix. Il a fait de la commune un de ses légataires particuliers de ses liquidités détenues au Crédit Lyonnais et fait un legs de 108596,06 € à la commune de Mérinchal.

Le conseil municipal doit délibérer afin d'accepter ou non ce legs. Après avoir exprimé sa reconnaissance à titre posthume au généreux donataire.

Madame le Maire informe le Conseil Municipal de la nomination de la commune, par Monsieur MALLAURE Lucien, comme légataire particulier de ses liquidités détenues au crédit lyonnais d'un montant total de 108 596.06 Euros.

- Vu le code général des collectivités territoriales,
- Vu la délibération n°2020/13 portant délégation au Maire, notamment l'article 9,
- Vu la décision de Monsieur MALLAURE Lucien, de désigner la commune de Mérinchal comme légataire particulier de ses liquidités détenues au crédit lyonnais,
- Vu la nomination de Maître CHETAÏLLE Marc, notaire à Saint-Etienne (Loire), pour procéder à la préparation de l'acte et la délivrance du leg au profit de la commune de Mérinchal,
- Vu la commission de gestion de dossier s'élevant à 938.84 €, perçue par le LCL à l'édition de l'actif successoral, se conformant à la réglementation du Code Civil et du Code Général des Impôts,
- Vu le SIRET de la commune de Mérinchal : 212 313 100 00019,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des Membres présents, décide :

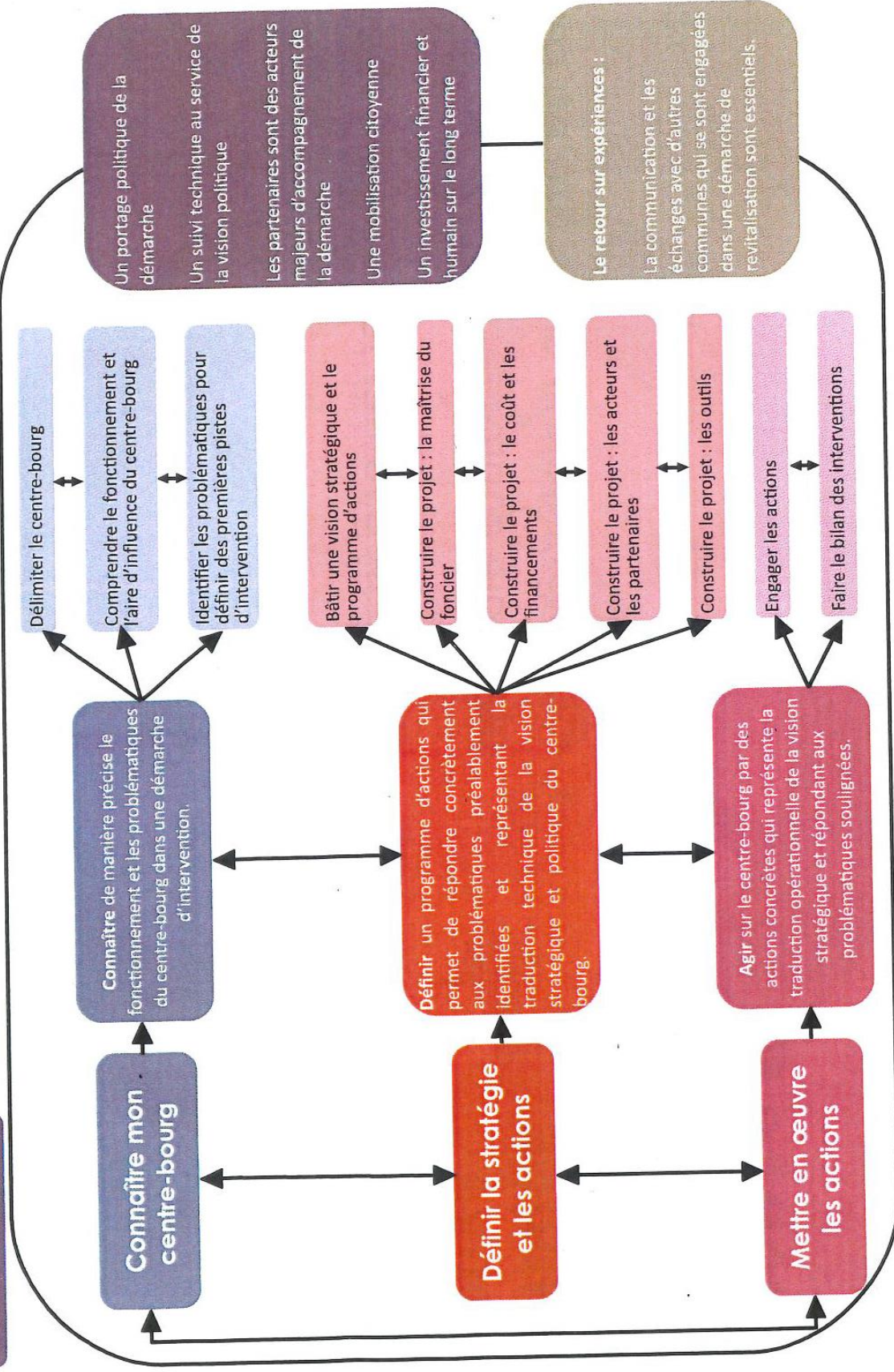
- D'accepter ce legs dans les conditions exposées ci-dessus.
- De donner délégation à Madame le Maire à l'effet de signer les documents nécessaires.

POUR	CONTRE	ABSTENTION
13	0	0

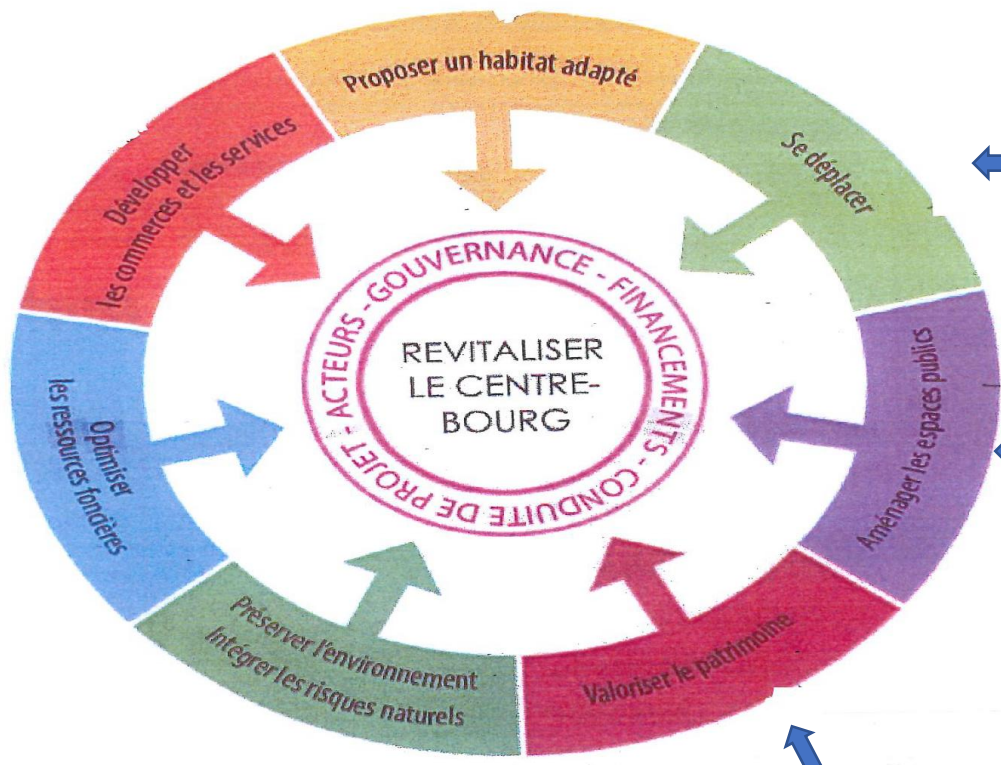
DEBAT SUR LES PROJETS A VENIR DANS LE CADRE DE LA REDYNAMISATION DU COMMERCE LOCAL

Madame le Maire donne aux élus le Schéma du bilan de la démarche de revitalisation du centre bourg. Ce schéma a fait l'objet d'une formation, organisée par l'AMAC, à laquelle elle a assisté.

Conclusion En résumé : schéma bilan de la démarche de revitalisation du centre-bourg



FONCIER : racheter terrains ZAD
Achat terrains sur la potence
Réhabilitation existant dans le bourg



Entre HLM et le Bourg (exemple)



Aménagement place



Source du cher
Eclairage Eglise
Amis du Château de la Mothe : statues
Eglise



Une discussion s'engage entre les membres du Conseil et les thèmes qui ressortent sont :

- * Manque d'une vraie boulangerie – pâtisserie à Mérinchal
- * Avenir du tabac presse.
- * Accueillir de nouveaux habitants : locations – projets de construction
- * Acquisition de bâtiments en vue d'une réhabilitation : possibilité de s'adresser à l'EPF
- * Réflexion sur un lieu culturel pour mettre les œuvres que l'on reçoit (tableaux, piano, tapisserie etc...)
- * Réflexion sur une nouvelle implantation de la bibliothèque
- * Acquisitions de terrains : La potence – MALLAURE et LECLERC – 1 terrain au-dessus de la COPROD - Peut-être d'autres terrains ?

M. REINE Vincent pense que si l'on réhabilite la place, il faut que les commerces restent au centre bourg.

Comme déjà évoqué plusieurs fois, Régis SAPIN propose le bâtiment GERTZ pour installer plusieurs commerces.

Monsieur BENQUET serait intéressé pour peut être y installer une nouvelle pharmacie plus à proximité du docteur, plus accessible et visible pour les particuliers.

Maison SAPIN dans le bourg : Pourrait être racheter par l'EPF et rénover pour un commerce ou d'autres logements.

QUESTIONS DIVERSES

Numérotation pour la Poste :

La numérotation est en cours. Il faudra faire le point avec l'agent en charge de ce dossier.

Logements :

- Logements reloués à l'ancienne gendarmerie et 1 logement (info CREUSALIS) aux HLM.
- Achat d'une maison DUMERY (La Bessède) ou LOUIS au Geoffreix par une famille avec 2 enfants

Bâtiments :

- Devis 2 Fenêtres – Porte d'entrée :
 - ✓ THOMAS : 5 820,00 € TTC
 - ✓ MARTIN : 4 240,80 € TTC

Accord pour devis MARTIN

- Devis GENDRAUD – Circulateur chaudière du château : 2 200 €.
Compte tenu du montant, nous allons attendre un peu avant de le changer.

INFOS DIVERSES

Maternelle fermée cause COVID – pas de remplaçant

Primaire : Enseignante cas contact – 7 jours isolée – pas de remplaçant – classe fermée

Visite MACRON le 24 janvier en Creuse : AUBUSSON – LYCEE AHUN et la SOUTERRAINE

Mesdames le Maire et VIALTAIX ont rencontré l'agent de l'école primaire qui se sent inutile à l'école. Actuellement en mi-temps thérapeutique. Il semblerait qu'elle soit démotivée par le travail en relation direct avec les institutrices.

Une rencontre avec les institutrices est nécessaire afin de connaître leurs réels besoins. Peu d'écoles ont une personne administrative en Primaire. De plus, le nombre d'élèves est moins élevé qu'il y a quelques années.

Il faut prévoir une réorganisation du personnel car la remplaçante de l'agent de l'école primaire ne souhaite pas voir reconduire son contrat pour le ménage du soir de 16 H 30 à 18 H 30.

La haie du château problème pour la tailler. Peut-être faudra-t-il la supprimer. Il ne faudrait plus faire effectuer des travaux d'égagement aux cantonniers puisque pas équipés ; ceci pour des raisons de sécurité.

Une caisse réalisée en contreplaqué par les employés communaux est présentée au conseil. Elle servira à transporter les œuvres appartenant à la commune en cas de besoin de déplacement (prêt ou location pour des expositions). L'ensemble du conseil trouve cette caisse bien faite et très fonctionnelle.

Le collège de Crocq qui est hébergé à la colonie depuis qu'il a dû être évacué, doit quitter la colonie aux vacances de Février. L'idée est de transférer le collège en entier. Le collège de Felletin offre cette possibilité mais les parents d'élèves ont refusé cette solution. Une nouvelle proposition a été faite au collège privé de Giat. Suite à une visite des locaux, cette solution a reçu l'approbation des parents et du Conseil Départemental. La décision n'est pas prise pour l'instant.

Deux Petites Unités de Vie vont se libérer.

Fin de la réunion à 00H20.